



**Est
Ensemble**
Grand Paris

SYNTHÈSE DU

RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE

LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

PRÉAMBULE

Établissement public territorial (EPT) aux côtés des 11 autres, Est Ensemble est un territoire stratégique de la Métropole du Grand Paris. Avec près de 40% de ses 418 000 habitants résidant en quartiers prioritaires, c'est aussi un territoire particulièrement concerné par la politique de la ville.

Le contrat de ville est le document cadre intercommunal qui fixe les grandes priorités pour les quartiers prioritaires, en matière de cohésion sociale, emploi et développement économique, et renouvellement urbain. Il a été signé le 28 mai 2015 en partenariat avec les Villes, l'État et de nombreux autres partenaires, dont la Région et le Département.

LA POLITIQUE DE LA VILLE À EST ENSEMBLE

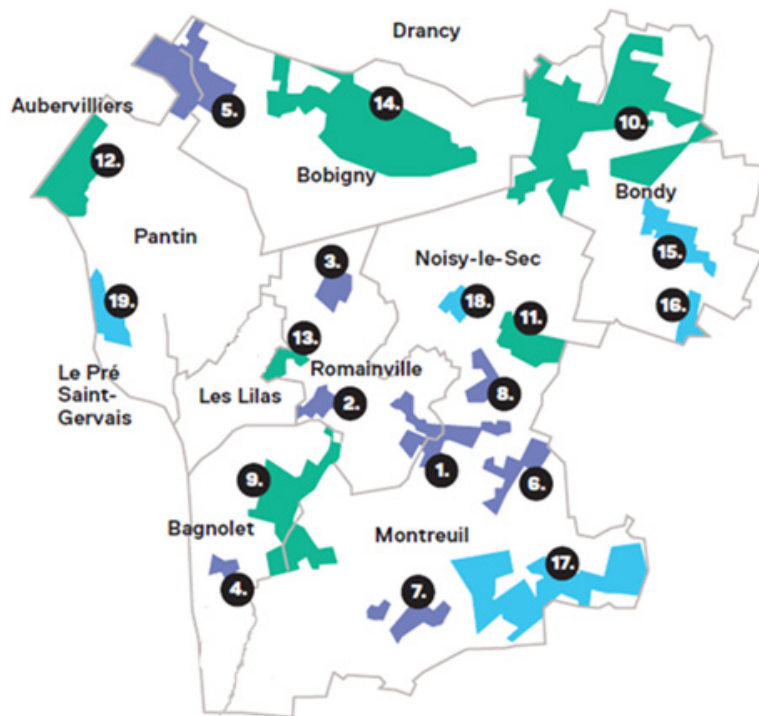
152 000 HABITANTS DANS LES **19 QUARTIERS PRIORITAIRES** DU TERRITOIRE

60 000 PERSONNES VIVENT SOUS LE **SEUIL DE PAUVRETÉ**

7 QUARTIERS « D'INTÉRÊT NATIONAL » ET **5 QUARTIERS** « D'INTÉRÊT RÉGIONAL » DANS LE **NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)**

1/3 DE LA POPULATION DU TERRITOIRE VIT DANS UN **QUARTIER** CONCERNÉ PAR LE **NPNRU**

Les 19 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)



■ QUARTIERS PRIORITAIRES

1. Trois communes / Fabien (Montreuil, Romainville et Noisy-le-Sec)
2. Marcel Cachin (Romainville)
3. Quartier de l'Horloge (Romainville)
4. Capsulerie (Bagnole)
5. Les Courtilières / Pont-de-Pierre (Pantin et Bobigny)
6. Branly / Boissière (Montreuil)
7. Jean Moulin / Espoir (Montreuil)
8. La Boissière (Noisy-le-Sec)

■ QUARTIERS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTÉRÊT RÉGIONAL

15. Blanqui (Bondy)
16. Sablière - Marnaudes / Fausses sur Bergers (Bondy / Villemomble)
17. Bel Air / Grands Pêcheurs / Ruffins Le Morillon (Montreuil)
18. Béthay (Noisy le Sec)
19. Sept Arpents / Stalingrad (Le Pré Saint_Gervais et Pantin)

■ QUARTIERS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'INTÉRÊT NATIONAL

9. Le Plateau / Les Malassis / La Noue (Bagnole et Montreuil)
10. Abrevoir / La Noue Caillet / Terre Saint Blaise / De Latre de Tassigny / Les Merisiers / Bondy Centre / Pont-de-Bondy / La Sablière (Bobigny, Bondy, Noisy-le-Sec)



SYNTHÈSE DU **RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE**

SOMMAIRE

**P. 4 DE NOMBREUSES IDÉES REÇUES SUR
LES QUARTIERS PRIORITAIRES**

P. 5 LES CINQ MESSAGES CLÉS DU RAPPORT

**P. 8 ZOOM SUR L'ENGAGEMENT MASSIF
DES ACTEURS DU TERRITOIRE : 5,3 M€
POUR SOUTENIR PLUS DE 400 PROJETS EN
FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES,
DANS LA PROGRAMMATION 2017**

**P. 9 18 MOIS POUR ÉLABORER UN RAPPORT
POLITIQUE DE LA VILLE LARGEMENT
PARTAGÉ**

**P. 10 ANALYSE PAR THÉMATIQUE : MISE EN
REGARD DES ENJEUX SUR LES QUARTIERS
PRIORITAIRES AVEC LES ACTIONS MISES
EN PLACE PAR LES PARTENAIRES, ET
RECOMMANDATIONS POUR L'AVENIR**

**P. 22 ANALYSE TRANSVERSALE :
UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE
DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR
LE TERRITOIRE**

DE NOMBREUSES IDÉES REÇUES SUR LES QUARTIERS

Le diagnostic territorial support à l'élaboration du rapport politique de la ville a permis de déconstruire un certain nombre de préjugés ou idées reçues sur les quartiers prioritaires. Quelques-uns d'entre eux sont présentés ci-après.

Les habitants des quartiers prioritaires ne vivent que de prestations sociales. →

FAUX

Les revenus de redistribution sont moins importants dans les QPV qu'à l'extérieur de ceux-ci, contrairement à l'idée répandue d'une très forte dépendance aux revenus issus de l'effort social de la nation. Plus de 70% des revenus des habitants des QPV viennent du travail, un taux équivalent à celui de la France.

Les habitants des QPV utilisent moins qu'ailleurs les services publics. →

VRAI

Les habitants les plus précaires sont fortement limités dans leur accès aux droits, en raison d'un certain nombre de freins (langue, complexité, éloignement des institutions etc.). La numérisation grandissante des services publics crée un défi supplémentaire.

Les femmes des quartiers prioritaires accèdent à un emploi adapté à leur niveau de qualification au même titre que les hommes. →

FAUX

Les femmes de moins de 40 ans sont plus formées que les hommes, dans les QPV ou à l'extérieur. Les écarts sont même très significatifs. Et pourtant, la part des femmes ayant un emploi adapté au niveau de formation est beaucoup plus faible pour les femmes que pour les hommes.

Les enfants sont davantage touchés par la pauvreté. →

VRAI

Les enfants sont les principales victimes de la pauvreté en France. 30% des enfants dans les QPV d'Est Ensemble sont dans une situation de grande pauvreté contre 15% pour le Grand Paris.

Les quartiers les moins mixtes sont ceux qui sont les plus pauvres. →

FAUX

L'absence de mixité est certes très forte dans les quartiers les plus fragiles de France mais elle est encore plus forte dans les quartiers les plus riches.

LES CINQ MESSAGES CLÉS DU RAPPORT

Le diagnostic territorial et l'analyse de l'action des partenaires du contrat de ville sur les quartiers prioritaires permettent de formuler 5 principaux constats en matière de politique de la ville sur Est Ensemble.

1 L'ENGAGEMENT MASSIF DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS CAUSÉES PAR « L'EFFET QUARTIER ».

« L'effet quartier » mesure les effets du fonctionnement propre du territoire. Par exemple, à niveau de formation équivalent et pour le même milieu socio-culturel, le taux de chômage est systématiquement plus fort dans les quartiers prioritaires qu'à l'extérieur. Cet écart de situation est lié à l'environnement des habitants : absence de mixité sociale, image du quartier, discrimination à l'adresse, etc. Pour y faire face, la programmation annuelle (2017) relative à la politique de la ville est conséquente : 5,3 M€ (hors valorisations RH) pour soutenir plus de 400 projets ! Derrière ces chiffres d'action spécifique sur les QPV, il y a l'engagement massif de femmes et d'hommes pour ces quartiers.

2 AU-DELÀ DES CRÉDITS SPÉCIFIQUES, TOUTE ACTION PUBLIQUE LOCALE DE DROIT COMMUN RÉPOND À UNE CARACTÉRISTIQUE DU TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE : L'ÉCART ENTRE LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE ET LES AUTRES QUARTIERS EXISTE MAIS EST MODÉRÉ.

Comparé à d'autres territoires en France où des quartiers pauvres coexistent à côté de quartiers riches, Est ensemble dispose d'une relative homogénéité dans la situation de ses habitants. Même s'ils existent, les écarts entre quartiers politique de la ville et les autres quartiers sont modérés.

En cela, toute l'action publique locale intègre cette spécificité. Fixer des tarifs sur l'accès aux services publics, organiser la gratuité de certains services, promouvoir tel dispositif affecte toute la population qu'elle soit en quartier prioritaire ou pas. Comme l'écart n'est pas si significatif, tout le droit commun est conçu en intégrant l'impact sur des publics assez proches.

3 LE VRAI ENJEU EST LE CREUSEMENT DES INÉGALITÉS ENTRE EST ENSEMBLE ET LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS.

Depuis l'existence de données fiabilisées, les inégalités se creusent surtout entre le territoire (QPV ou pas) et le reste de la Métropole du Grand Paris.

Cette affirmation se confirme sur toutes les thématiques abordées par ce rapport. Une seule illustration sur le revenu : l'écart entre le revenu médian mensuel en QPV Est Ensemble et le niveau métropolitain était de -652€ en 2000, il est désormais de -936€ en 2014. Les écarts se sont donc accrus d'un tiers entre les QPV et le reste de la Métropole en 14 ans.



4 LE BESOIN DE SERVICE PUBLIC DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE EST PLUS FORT QU'AILLEURS, ET POURTANT LES HABITANTS DE CES QUARTIERS SOLLICITENT MOINS QU'AILLEURS LES SERVICES PUBLICS.

Contrairement aux idées reçues, les habitants des QPV sont moins enclins à utiliser les services publics. Bien que le recueil statistique soit difficile à faire (entrées dans les bibliothèques des publics QPV par exemple), les éléments qualitatifs issus des différents ateliers de travail avec les partenaires et conseils citoyens montrent que les phénomènes de « non usagers » ou de « non recours » se rencontrent particulièrement en QPV. Un travail est ainsi à mener pour renforcer la lisibilité des dispositifs existants, et améliorer et adapter la communication à destination des habitants des quartiers prioritaires.

5 LES ACTIONS SUR L'EMPLOI ET LA PETITE ENFANCE : DEUX LEVIERS STRATÉGIQUES MULTIPLICATEURS DE RÉUSSITES. LA SANTÉ EST AUSSI UN POINT D'ATTENTION DANS UN CONTEXTE D'INÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SOINS QUI PEUT PESER SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET L'ACCÈS À L'EMPLOI PÉRENNE.

Les habitants des QPV tirent leurs revenus de l'emploi dans une proportion plus forte que la moyenne métropolitaine et bénéficient moins des revenus de réversion. Le niveau d'emploi a donc un impact direct sur la situation des habitants et dans une proportion plus forte qu'ailleurs.

Par ailleurs, l'enjeu premier qui ressort du diagnostic est celui de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence. En effet, Est Ensemble est un territoire jeune où près de 40% de la population a moins de 25 ans. Près de 38% des enfants mineurs sont considérés comme vulnérables sur le plan socio-éducatif et 30% des enfants résidant dans les QPV d'Est Ensemble sont dans une situation de grande pauvreté (-de 800€ par mois). Ces éléments de diagnostic montrent plus que jamais la nécessité



Bibliothèque de Bondy Hors les murs
© Camille Millerand

d'un travail plus approfondi, en lien avec l'ensemble des partenaires, sur la réussite éducative des enfants dans les quartiers prioritaires.

La santé est aussi un point d'attention. Les actions en matière de promotion de la santé restent encore modestes dans le contrat de ville. Alors que l'inégalité d'accès à la santé reste forte, et forme un frein à la réussite éducative et l'accès à l'emploi pérenne.

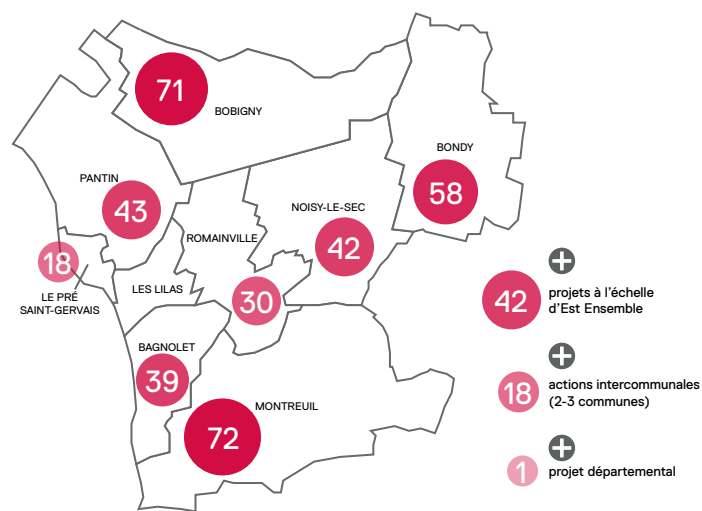
ZOOM SUR L'ENGAGEMENT MASSIF DES ACTEURS DU TERRITOIRE : 5,3 M€ POUR SOUTENIR PLUS DE 400 PROJETS DANS LA PROGRAMMATION 2017

Un appel à projet est lancé chaque année pour soutenir des actions en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet appel à projet, qui répond principalement aux deux premiers piliers du Contrat de ville a permis de soutenir 416 projets en 2017, financés à hauteur de 4,6 M€ de crédits spécifiques de l'État et 753 000€ d'Est Ensemble.

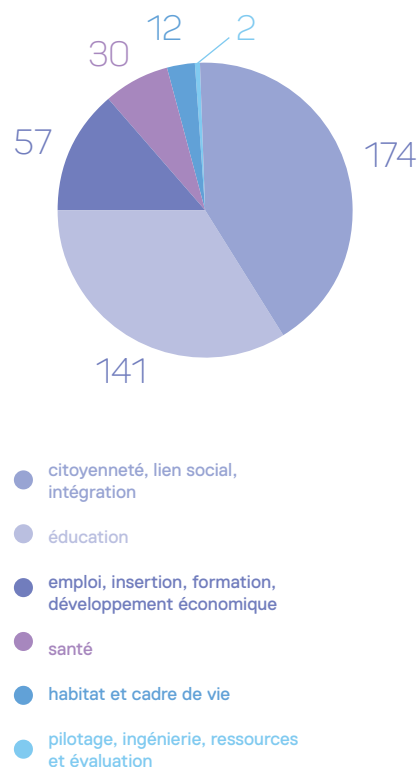
La répartition par commune des actions est cohérente avec la répartition de la population résidant en quartier prioritaire. Ainsi, on trouve le plus grand nombre de projets à Bobigny ou encore à Montreuil, qui regroupent le nombre d'habitants en QPV le plus élevé (33 000 à Montreuil et 35 600 à Bobigny).

La citoyenneté, le lien social, l'intégration et l'éducation représentent plus des trois quart des actions financées dans la programmation. Par ailleurs, on note un bon taux de renouvellement des actions (141 nouvelles en 2017), qui montre la capacité d'innovation du territoire face aux enjeux des quartiers concernés.

Répartition géographique des projets financés dans les villes



Répartition thématique par secteur



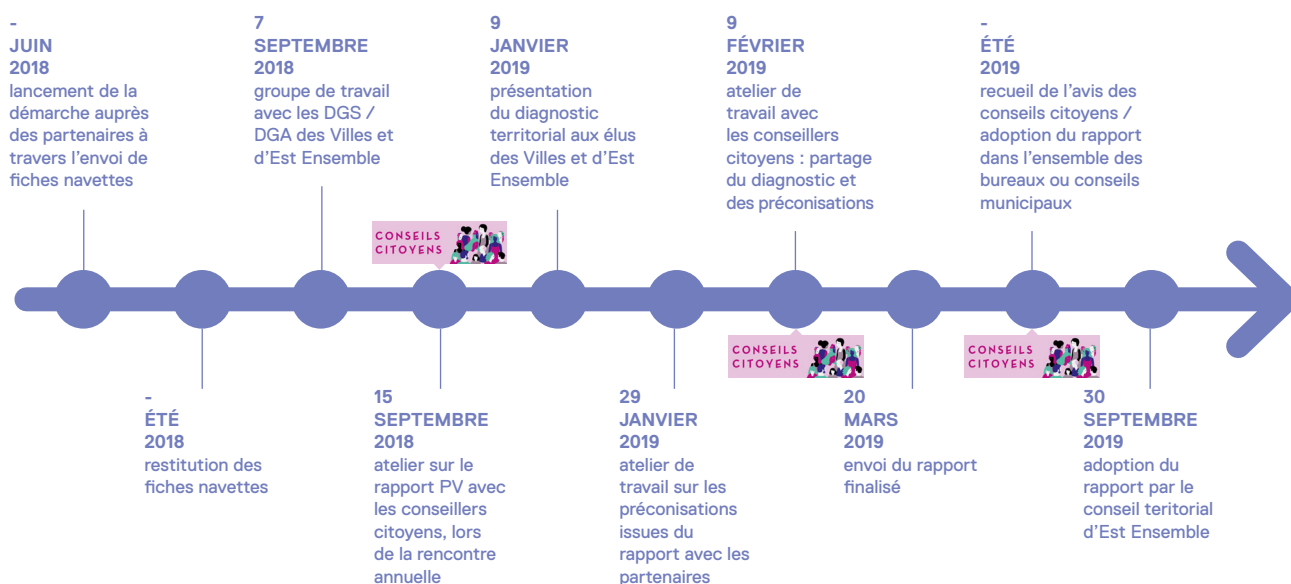
18 MOIS POUR ÉLABORER UN RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE LARGEMENT PARTAGÉ

Le rapport politique de la ville a été élaboré en concertation avec de nombreux partenaires du contrat de ville, à commencer par les Villes, l'État et les Conseillers citoyens. Il s'appuie d'une part sur la remontée d'informations issues de « fiches-navettes » permettant de recenser les actions des partenaires en faveur des quartiers prioritaires, un diagnostic territorial des quartiers et des entretiens téléphoniques complémentaires. D'autre part, cinq temps forts de concertation ont été organisés entre septembre 2018 et février 2019 pour partager les constats et définir collectivement les pistes d'action afin d'améliorer l'intervention collective dans les QPV.



Le rapport s'articule autour de deux volets :

- **Un volet thématique** qui met en regard, pour chacune des thématiques du contrat de ville, les principaux enjeux sur les quartiers et les actions mises en œuvre par les partenaires, ainsi que les perspectives d'évolution ;
- **Un volet transversal** sur les modalités de pilotage et d'animation du contrat de ville (ingénierie, gouvernance, participation citoyenne, etc.).



ANALYSE THÉMATIQUE

PILIER 1

POUR LE RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

1 EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : « RÉTABLIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES »

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Le territoire est jeune et marqué par de fortes difficultés éducatives liées entre autres, à une parentalité fragilisée.
- La part des enfants non scolarisés sans diplôme est très importante et tend à s'aggraver chez les plus jeunes.
- Une part importante d'enfants en situation de vulnérabilité, cumulant plusieurs indicateurs de fragilité (problématique de logement, chômage des parents, etc.).

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

L'éducation est la thématique la plus représentée dans la programmation du contrat de ville, notamment à travers les **programmes de réussite éducative (PRE)**, dispositif-phare pour lutter contre le décrochage scolaire. Au nombre de **8 sur le territoire**, les PRE s'adressent aux enfants du premier et du second degré (2 à 16 ans) résidant dans les quartiers prioritaires et qui présentent des signes de fragilité dans les champs éducatif, scolaire, social, etc.

La programmation du contrat de ville finance également des **projets de soutien à la parentalité**, en lien avec les équipes enseignantes, pour renforcer la médiation écoles-familles de façon individuelle ou collective. Ces actions sont aussi accompagnées par les Villes et la CAF, notamment par la création, dans certaines communes, d'équipements et réseaux dédiés. Par ailleurs, l'Éducation Nationale souligne que le dédoublement des classes de CP et CE1 présente un bilan positif. En revanche, la programmation fait état d'un **manque de lien entre parcours éducatifs et insertion professionnelle**. La cohérence entre les actions menées dans le cadre du Contrat de ville et les politiques éducatives des Villes pourrait également être renforcée.



40% DES HABITANTS D'EST ENSEMBLE ONT MOINS DE 25 ANS

38% DES ENFANTS DES QPV SONT CONSIDÉRÉS COMME VULNÉRABLES

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les partenaires ont souligné lors des ateliers de concertation la nécessité d'améliorer la **coordination des acteurs impliqués** dans les différents dispositifs du volet éducation et de renforcer leur lisibilité. Une réflexion doit notamment être menée sur l'**accès au temps périscolaire** des enfants en QPV. Il est proposé également de renforcer les **actions en faveur de la parentalité** dans le cadre des crédits spécifiques, en partenariat avec la CAF, les services Petite enfance des Villes et les centres sociaux. Enfin, il est nécessaire d'articuler davantage les **liens entre le milieu éducatif et le champ de l'insertion professionnelle** ; et de développer davantage la prévention spécialisée, notamment à travers des **projets avec les éducateurs de rue**.

2 LA VIE SOCIALE AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Chaque quartier bénéficie d'un tissu associatif et d'équipements, mais celui-ci est très inégal entre les quartiers.
- La vie culturelle à Est Ensemble est importante, avec la présence d'artistes sur le territoire et des tarifs accessibles, mais ne bénéficie aujourd'hui pas à tous.
- L'accès au sport est aussi plus faible en quartier prioritaire qu'ailleurs : il y a moins de licenciés de clubs sportifs chez les habitants des QPV qu'ailleurs, un écart encore plus marqué chez les femmes.

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

La politique de la ville soutient fortement la vie associative des quartiers et donne **une place importante aux habitants dans les projets**. La **culture** est une thématique essentielle du contrat de ville : un quart des actions programmées ont une dimension culturelle, mais elles connaissent une répartition géographique inégale.

Le **sport** est également présent de manière transversale, mais dans une moindre mesure. Un effort est constaté de la part du droit commun des partenaires pour **prendre en compte les publics des quartiers éloignés** dans l'offre culturelle et sportive. Par exemple, le Schéma de politique culturelle d'Est Ensemble intègre fortement la question des quartiers prioritaires.



SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les partenaires ont formulé le souhait de **mieux répartir géographiquement, et par disciplines** les financements alloués aux projets culturels et favoriser l'articulation entre les dispositifs (lien culture-réussite éducative, prévention-sécurité, parentalité,...).

Ils préconisent également de **renouveler les modes de faire en matière d'offre culturelle**, pour un plus grand accès de tous à la culture. À titre d'exemple, une enveloppe de crédits spécifiques pourrait être ciblée sur des actions innovantes, co-construites avec les habitants et en dehors de l'appel à projet annuel.

Concernant l'offre sportive, l'objectif est de mobiliser davantage de porteurs de projets dans le cadre de la programmation en le diffusant plus largement aux clubs sportifs ; mais aussi de **développer les liens entre le sport et les autres thématiques du contrat de ville**. Par exemple, la question des pratiques sportives pourrait être davantage intégrée dans les programmes de renouvellement urbain (aménagement de pistes et autres équipements).



9% D'HABITANTS DES QPV **LICENCIÉS DANS LES CLUBS SPORTIFS**, CONTRE 14% EN MOYENNE SUR LE RESTE DU TERRITOIRE D'EST ENSEMBLE

52,4% DES **ASSOCIATIONS** DANS LES QPV D'EST ENSEMBLE INTERVIENNENT DANS LE CHAMP DE LA **CULTURE**, DES **LOISIRS** ET DE LA **VIE SOCIALE**

3 L'ACCÈS AU DROIT ET AUX DROITS SOCIAUX : DES ENJEUX CRUCIAUX POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

➤ Contrairement aux idées reçues, les habitants des quartiers prioritaires sont moins enclins qu'ailleurs à utiliser les services publics. Bien que le recueil statistique soit difficile à faire, les éléments qualitatifs issus des différents ateliers de travail avec les partenaires et conseils citoyens montrent que les **phénomènes de « non recours »** se rencontrent particulièrement en quartier prioritaire.

➤ La numérisation grandissante des services publics crée un enjeu supplémentaire pour l'accès aux droits des populations fragilisées, dans un **contexte d'illectronisme important**.

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

L'accès de tous aux droits et aux services publics est un des fondements du projet commun d'Est Ensemble. Ainsi, Est Ensemble porte **six Points d'accès aux droits et une Maison de justice et du droit**. Ils ne sont pas spécifiquement dédiés aux quartiers prioritaires, mais ces derniers sont pris en compte dans les choix d'implantation.

Les crédits spécifiques du contrat de ville complètent cette offre de proximité pour territorialiser des interventions en faveur de l'accès de tous à leurs droits.

Principalement portées par des associations et équipements municipaux, au plus près des habitants en difficulté, ces actions concernent **l'animation de lieux d'accueil et de permanences**. Le numérique apparaît de manière transversale dans la programmation, mais pourrait encore être investi davantage.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Sur cette thématique transversale, les partenaires préconisent d'adapter davantage les services au public aux besoins spécifiques des publics, notamment à travers la **formation des agents publics** aux problématiques d'accès aux droits et à l'offre existante et à une meilleure mise en réseau. Par ailleurs, **les actions « d'aller vers » les habitants les plus précarisés** doivent être développées, à travers par exemple les maraudes de médiation citoyenne. Enfin, **la lutte contre l'illectronisme** et les actions en faveur du numérique doivent être poursuivies et amplifiées, en développant entre autres, des espaces publics numériques (EPN).



Point d'accès au droit
© Corinne Rozotte

4 DES QUARTIERS DAVANTAGE SOUMIS AUX DISCRIMINATIONS SOUS TOUTES LEURS FORMES

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Est Ensemble est un territoire qui compte une part importante d'étrangers et immigrés dans sa population, a fortiori dans les quartiers prioritaires.
- On observe que les personnes immigrées sont plus fréquemment en emploi précaire ou au chômage que les personnes nées françaises et ont un niveau de formation plus faible.
- L'intégration sociale et la citoyenneté constituent en outre des questions sociales majeures.

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

La lutte contre les discriminations représente **10% de la programmation**, soit une part importante des actions. Un accent particulier est mis sur l'apprentissage de la langue française, identifié comme une priorité de l'appel à projet. Celui-ci est dispensé par des supports diversifiés. L'autre volet d'intervention de la programmation est celui de la **valorisation de la diversité**, avec une forte dimension culturelle.



32% DE LA POPULATION RÉSIDANT EN QPV EST **IMMIGRÉE**

56,7% DES IMMIGRÉS ACTIFS AYANT UN HAUT NIVEAU DE FORMATION OCCUPENT UN EMPLOI D'EMPLOYÉ, D'OUVRIER OU EST AU CHÔMAGE

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les participants aux ateliers ont souligné la nécessité de **rendre plus lisible la prise en compte de la lutte contre les discriminations à l'échelle intercommunale**, par exemple à travers l'intégration, dans les conventions avec les partenaires, d'indicateurs précis et objectifs contraignants de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, l'accompagnement des publics non francophones et des primo-arrivants doit être renforcée.

Il est enfin nécessaire de développer la **coordination territoriale des acteurs qui travaillent sur le champ de la linguistique**, à travers la mise en place de véritables parcours linguistiques. Une « plateforme linguistique » à l'échelle d'Est Ensemble pourrait ainsi être développée.

5 DES BESOINS ACCRUS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET D'ACCÈS AUX SOINS

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

➤ La santé est très dépendante du niveau de revenu, de formation, de maîtrise de la langue et du cadre de vie. La population des QPV est plus vulnérable sur le plan de la santé et la **couverture médicale des quartiers est plus faible qu'hors des QPV**. Le risque de non-recours est donc plus fort dans les quartiers qu'ailleurs.

➤ **Le taux de bénéficiaires de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire) est plus élevé en QPV** qu'ailleurs, notamment pour les enfants.

➤ Les habitants des quartiers prioritaires sont particulièrement soumis à un **environnement propice aux pathologies** (précarité énergétique, bruit, pollution des infrastructures de transport etc.).

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

Le principal dispositif dédié aux quartiers prioritaires représente la moitié des financements dédiés à la thématique de la santé : les **Ateliers Santé Ville (ASV)**. Au-delà des ASV, la programmation soutient de nombreuses actions de médiation-sensibilisation sur des problématiques sanitaires, notamment à destination des enfants et des jeunes.

Les communes mettent en œuvre une politique locale de santé au titre de leur droit commun et

en déclinaison des objectifs définis aux niveaux régional et national, notamment à travers les **Contrats locaux de santé (CLS)**. L'accès aux soins est par ailleurs facilité par la présence d'une **offre d'équipements de proximité importante** (Centres Municipaux de Santé, Protection Maternelle Infantile).

On relève une bonne approche pluridisciplinaire et partenariale dans les actions conduites (écoles, Maison de l'emploi, foyers d'hébergement etc.). Enfin, une attention est portée à la santé environnementale dans les projets urbains et de planification sur le territoire.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

La visibilité et la coordination de l'offre de santé doivent être améliorées, notamment en lien avec les acteurs de l'emploi, dans le cadre de la lutte contre les freins à l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de **construire des réseaux** entre structures identifiées et associations de quartier pour une meilleure identification des problématiques de santé et une meilleure captation des publics. Ces réseaux devraient être mis en place en particulier sur les **questions de santé mentale** en lien avec les Conseils locaux de santé mentale (CLSM), **et sur le handicap**.

L'objectif est également de **mieux prendre en compte la santé dans l'aménagement et le renouvellement urbain** pour favoriser entre autres, l'installation de médecins libéraux et paramédicaux (centre de santé, foyers attractifs, etc.).



**MOINS D'UN GÉNÉRALISTE
POUR 1 000 HABITANTS** EN QPV

**1 HABITANT EN QPV SUR 5
EST BÉNÉFICIAIRE DE LA CMUC**

3 ENFANTS SUR 10 DANS LES QPV
SONT BÉNÉFICIAIRES DE LA CMUC

6 UNE QUALITÉ DE VIE GREVÉE PAR LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Les habitants des quartiers prioritaires d'Est Ensemble partagent un sentiment d'insécurité lié à des facteurs divers, que sont les regroupements, l'occupation des espaces publics ou le trafic de drogue.
- En 2017, 61 % des répondants à l'enquête GUSP ne sont pas ou peu satisfaits de la sécurité dans leur quartier, 53 % identifient des lieux dans lesquels ils ne sont pas à l'aise, en particulier les femmes.

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

Les crédits spécifiques du contrat de ville interviennent à la marge sur la question de la sécurité, **en prévention primaire**, sur des actions à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics. En effet, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est le dispositif phare sur la prévention secondaire et tertiaire (actions ciblées vers les publics les plus exposés ou en risque de récurrence).

En complément de cet outil, une attention particulière est portée aux quartiers prioritaires dans la **coordination locale en matière de sécurité et prévention** (CLSPD notamment), en lien avec les bailleurs sociaux.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les partenaires insistent sur le besoin d'articuler davantage l'appel à projet du contrat de ville avec le dispositif du FIPD (articulation des calendriers des appels à projets, complémentarité des thématiques ciblées, etc.).

L'objectif est également de favoriser les **échanges de bonnes pratiques** et initier des **projets à l'échelle intercommunale autour de sujets communs**, dans le respect des pouvoirs de police du maire. Un réseau de ressources ou encore des groupes thématiques pourraient être créés pour partager et dupliquer les actions pertinentes.

Enfin, au-delà des informations qualitatives concernant le sentiment d'insécurité, les partenaires soulignent la nécessité d'objectiver davantage les données liées à la sécurité.



Montreuil
© Guillaume Le Baube

PILIER 2 POUR LE RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

1 ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS L'EMPLOI, L'INSERTION, LA FORMATION, UN ENJEU PRIORITAIRE POUR EST ENSEMBLE

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

➤ Ici encore, contrairement aux idées reçues, **les habitants des quartiers prioritaires tirent leurs revenus de l'emploi dans une proportion plus forte que la moyenne métropolitaine**, et bénéficient moins des revenus de réversion. Le niveau d'emploi a donc un impact direct sur la situation des habitants, et dans une proportion plus forte qu'ailleurs.

- Le contexte métropolitain ne suscite **pas de réels effets d'entraînement en matière d'emploi au sein des QPV** d'Est Ensemble qui poursuivent un décrochage sensible.
- Cela s'explique par **un niveau de qualification et un accès à la formation moindre** mais aussi par des freins spécifiques confirmant la notion d'« effet quartier ».
- Enfin, La situation des femmes mérite une attention particulière. Plus formées que les hommes, celles-ci sont moins susceptibles d'occuper des emplois adaptés à leur formation.

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

La thématique de l'emploi s'affirme dans la programmation et connaît un **bon taux de renouvellement des actions**. Les actions mises en place dans le cadre des crédits spécifiques du contrat de ville ciblent notamment les freins spécifiques à l'emploi que rencontrent les habitants des quartiers.

Dans le cadre de sa compétence, Est Ensemble anime les politiques en faveur de l'emploi, la formation et l'insertion : Maisons de l'emploi, actions hors les murs, accompagnement de projets, etc. Les communes interviennent en complémentarité. Si l'on observe une montée en puissance des clauses sociales, le dispositif « emplois francs » lancé en 2017 par le Gouvernement, ne rencontre pas le succès escompté.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Sur cette thématique, il est proposé de développer et diversifier davantage les dispositifs d'insertion, en poursuivant notamment **l'insertion de clauses sociales dans différents domaines de l'action publiques** en diversifiant les profils recrutés et les missions confiées.

L'objectif est de **construire des parcours vers l'emploi** entre acteurs publics et associations pour une meilleure orientation des publics.

Il s'agit également de **valoriser les parcours et l'expérience des publics** issus des QPV, et encourager la formation tout au long de la vie, en prenant appui sur l'université populaire d'Est Ensemble.

Les partenaires soulignent enfin la nécessité d'orienter les porteurs de projets vers des villes moins couvertes par des actions en matière d'emploi, pour **une meilleure couverture territoriale**, et recommandent de renforcer la visibilité des projets pour mobiliser davantage d'habitants et **atteindre plus de bénéficiaires, notamment les jeunes**.



LE **TAUX D'ACTIVITÉ DES 25-54 ANS** EST DE **83 %** DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES CONTRE 89% POUR LES AUTRES QUARTIERS D'EST ENSEMBLE

PLUS DE 70 % DES REVENUS DES HABITANTS **VIENNENT DU TRAVAIL**



La Cité des Métiers
© Hervé Boutet

2 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES QUARTIERS : DES POTENTIELS À EXPLOITER

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Est Ensemble connaît une véritable **attractivité économique**, liée à sa proximité avec Paris, à sa bonne desserte, et au prix de l'immobilier d'entreprise qui reste attractif pour un territoire de première couronne.
- L'analyse du tissu économique montre une **mixité fonctionnelle plus faible dans les quartiers prioritaires qu'ailleurs**. Ces derniers ont une vocation essentiellement résidentielle.
- En matière de création d'activité, **l'auto-entrepreneuriat est un phénomène en grande expansion** au sein des quartiers. S'il est synonyme de création d'emploi, il peut aussi induire une certaine précarité de l'activité.

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

En matière de développement économique, la programmation du contrat de ville est principalement axée sur **l'accompagnement à la création d'activité**.

Le développement économique est une thématique couverte par le droit commun des Villes et d'Est Ensemble, notamment dans le cadre du **schéma du développement économique**. Pour autant, la vision globale de l'intervention publique sur ce sujet pourrait être renforcée.

Des réflexions se sont engagées en 2017 sur le potentiel économique des QPV : création d'un poste dédié, lancement d'une étude spécifique dans le cadre du NPNRU.

Par ailleurs, le territoire accompagne le **développement de filières innovantes et de l'économie sociale et solidaire**. Le soutien à la création d'activités et l'animation du réseau d'acteurs qui l'accompagnent s'orientent plus fortement vers les habitants des quartiers politique de la ville.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les partenaires préconisent **d'adapter davantage l'accompagnement des porteurs de projets** du contrat de ville pour mieux répondre aux spécificités des habitants des QPV, en lien avec la DIRECCTE et les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat). L'objectif est également de **renforcer l'accompagnement et l'implantation des entreprises au sein des quartiers**, à travers un renforcement du suivi post-crétion d'entreprises, la mise en place d'un outil partagé de recensement des locaux disponibles en quartiers prioritaires, ou encore le développement de relais dans quartiers, en s'appuyant sur des structures diversifiées.

Les partenaires soulignent enfin un besoin de **définir des objectifs précis et territorialisés** pour le développement économique des quartiers prioritaires, en lien avec les orientations du NPNRU sur cette thématique.



700 ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES EN 2015

2/3 RELÈVENT DU SECTEUR COMMERCE/ TRANSPORT/ CONSTRUCTION

22% DE CRÉATION D'ENTREPRISES (15% EPT)



48h pour entreprendre
© Thomas Annonier

PILIER 3 **POUR UNE** **MEILLEURE** **INTÉGRATION** **URBAINE DES** **QUARTIERS ET UNE** **POURSUITE ET** **AMPLIFICATION DU** **RENOUVELLEMENT** **URBAIN**

1 LE RENOUVELLEMENT **URBAIN À EST ENSEMBLE :** **UNE AMBITION** **D'INNOVATION ET** **D'EXCELLENCE**

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

- Parmi les 19 QPV d'Est Ensemble, certains ont connu le premier NPNRU en cours d'achèvement. Mais certains projets étaient encore inaboutis et nécessitaient un complément d'intervention, alors que d'autres quartiers n'avaient pas encore bénéficié du NPNRU.
- Le parc de logements connaît des **problématiques spécifiques, variables selon les secteurs** : grands ensembles de logements sociaux, copropriétés privées, centres-villes, tissu faubourien,...
- On note un **taux d'équipements plus faible** dans les QPV que sur le reste du territoire.
- De nombreux QPV bénéficient d'espaces végétalisés et paysagers, mais ils restent à valoriser.
- **L'offre de transport** est conséquente sur le territoire, mais inégalement accessible.
- Au sein d'un territoire dynamique, les quartiers bénéficient aujourd'hui des **grands projets urbains ou de mobilité** à l'échelle d'Est Ensemble.

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

12 projets de renouvellement urbain sont en cours sur le territoire. L'année 2017 a été consacrée au lancement d'une vingtaine d'études sur les quartiers concernés, avec une association croissante des habitants et conseils citoyens à la définition des projets de renouvellement urbain.

Les acteurs du territoire partagent une **ambition d'innovation et d'excellence** dans les projets de renouvellement urbain.

Celle-ci est reconnue par l'ANRU dans le cadre de la démarche ANRU +, accompagnée par la programmation du contrat de ville et par les dispositifs de droit commun de l'EPT (référentiel d'aménagement durable, promotion d'une gestion des eaux pluviales intégrée, paysagère et vertueuse, etc.).

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Le travail partenarial doit être poursuivi et conforté, en particulier à travers des **binômes chefs de projet cohésion sociale/ renouvellement urbain** pour travailler sur de vrais projets de territoires.

Les partenaires soulignent également la nécessité de veiller à la mise en place de la politique intercommunale d'attribution des logements, en lien avec les objectifs de respect du droit au logement et d'équilibre territorial, par exemple, à travers un **suivi précis de la commercialisation des programmes neufs**, pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs de l'EPT en matière de logement.

Il convient par ailleurs de veiller à la qualité des projets de renouvellement urbain, avec le maintien d'un **haut niveau d'ambition sociale et environnementale** dans les 12 projets conventionnés. Il s'agit par exemple de poursuivre l'intégration des clauses dans les PRU, en développant de véritables parcours d'insertion en lien avec les structures d'insertion par l'activité économique.

Enfin, les partenaires préconisent de continuer à prioriser les interventions sur le parc privé dégradé dans les quartiers prioritaires.



Romainville
© Guillaume Le Baube

2 VERS UNE QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

➤ L'enquête sur le cadre de vie menée dans le cadre de la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) montre que **les habitants se sentent majoritairement bien dans leur quartier**, mais que de nombreux aspects restent à améliorer :

- **Les espaces publics**, en raison de leur configuration, du partage et de la mixité des espaces publics.
- **La propreté et la sécurité** identifiées comme des enjeux prioritaires pour les habitants.

L'ACTION DES ACTEURS TERRITORIAUX

Deux outils principaux sont mis au service de la qualité de service dans les quartiers prioritaires : **la Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)** et **l'abattement de la taxe foncière des propriétés bâties (TFBP)**, mais leurs effets doivent encore se confirmer.

En complément, des projets innovants sont financés dans le cadre de la programmation du contrat de ville, comme le **dispositif de concertation itinérant** dans les QPV (Bus « Parlons Ensemble »).

Par ailleurs, un effort particulier est fourni de la part des Villes et de l'EPT pour améliorer **la propreté dans les quartiers** (entretien plus régulier, journées de sensibilisation au développement durable et à la thématique des déchets etc.).

Le territoire promeut enfin **l'urbanisme transitoire et les occupations temporaires d'espaces** en attente de projets, à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Tempo' ».



83% DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE ESTIMENT QU'IL Y A DES PROBLÈMES DE PROPRIÉTÉ DANS LEUR QUARTIER

52% SE DISENT INSATISFAITS DES ESPACES PUBLICS ET DE NATURE

64% DÉCLARENT SE SENTIR « BIEN » OU « TRÈS BIEN » DANS LEUR QUARTIER

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les partenaires préconisent d'une part de **pérenniser et structurer l'association des habitants aux projets de renouvellement urbain et aux démarches de GUSP**, en particulier les conseillers citoyens, en déployant notamment le dispositif « Parlons Ensemble ». D'autre part, ils soulignent le besoin de consolider la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité, à travers une **meilleure coordination de l'appel à projet du contrat de ville avec les démarches de GUSP locales et territoriales** pour faire émerger des projets adaptés aux enjeux locaux. Par ailleurs, **le travail partenarial avec les bailleurs sociaux doit être amélioré**. L'objectif est notamment de renforcer le suivi et l'accompagnement de l'abattement TFPB de la part de l'État, des Villes et d'Est Ensemble mais aussi de créer les conditions pour mener davantage d'actions inter-bailleurs.



Bus Parlons Ensemble, à l'Abreuvoir à Bobigny © Julie-Enmanuelle Bourgoin

UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE

La politique de la ville c'est aussi des acteurs qui œuvrent ensemble à la mise en œuvre du contrat de ville. Quatre piliers fondent cette gouvernance :

1 UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE INTERCOMMUNALE

En 2014, l'EPT a vu le transfert de la compétence politique de la ville du niveau communal au niveau intercommunal. Est Ensemble exerce **un rôle essentiel dans le pilotage et la coordination du contrat de ville**, partagé avec l'État et les Villes. L'EPT organise les instances de pilotage et de concertation qui ont pour objectif de mettre en œuvre les orientations du contrat de ville, en associant les partenaires.

2 UNE SYNERGIE FORTE ENTRE LES DIRECTIONS D'EST ENSEMBLE, AU SERVICE DE PROJETS INTÉGRÉS

Différents outils et instances sont mis en place **pour faciliter la coordination entre les volets social, économique et urbain**. Les directions concernées sont conviées aux instances transversales respectives et le Comité de pilotage stratégique est préparé et animé par les trois directions. À terme, l'objectif est de mettre en place des binômes entre le chef de projet politique de la ville et le chef de projet renouvellement urbain sur les différents quartiers concernés par un PRU.



3 UNE ÉQUIPE DÉDIÉE À LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU CONTRAT DE VILLE

Le transfert au 1^{er} juillet 2016 des chefs de projets politique de la ville, ainsi que certains assistants administratifs depuis les Villes (9 personnes transférées et 2 personnes mises à disposition à temps partiel) a permis d'aller plus loin dans la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville avec **une organisation à la fois territoriale et thématique**. C'est la Direction de l'emploi et de la cohésion sociale qui est en charge de l'animation globale du contrat de ville d'une part, et de la déclinaison opérationnelle du pilier « cohésion sociale » du contrat de ville d'autre part.

4 LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET ACTEURS LOCAUX, À TRAVERS LES CONSEILS CITOYENS

Les conseillers citoyens ont été associés à la programmation du contrat de ville, grâce notamment à leur participation aux commissions locales inter-partenariales, à la réunion de validation de la programmation, aux enquêtes GUSP et aux études menées dans le cadre du renouvellement urbain.



Rencontre annuelle des conseils citoyens
© Hervé Boutet

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GOUVERNANCE

Les partenaires préconisent de **consolider la transversalité entre les directions** concernées par la politique de la ville à travers des projets locaux inter-directions sur les quartiers.

L'objectif est aussi de **retravailler le maillage des chefs de projet politique de la ville** (périmètre d'intervention et modalités de travail) notamment pour clarifier leur rôle par rapport aux Villes.

Il conviendrait également de **communiquer davantage sur ce qui est fait** dans le cadre de la politique de la ville en interne au sein de la collectivité Est Ensemble, mais aussi en externe, à travers les outils de communication de l'EPT.

Enfin, les différents partenaires ont souligné l'opportunité de créer un **groupe projet du bloc communal** (élus et techniques) sur la politique de la ville, qui permettra d'échanger les pratiques et les expériences, et de mutualiser les actions à l'échelle intercommunale.

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2020 EST LE DOCUMENT-CADRE INTERCOMMUNAL QUI FIXE LES GRANDES PRIORITÉS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES, EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE, EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RENOUVELLEMENT URBAIN. IL A ÉTÉ SIGNÉ LE 28 MAI 2015, POUR UNE DURÉE DE 5 ANS.

LE RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE PRÉSENTE LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET RÉPOND À L'OBLIGATION FAITE PAR LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION URBAINE DU 21 FÉVRIER 2014 (DITE « LOI LAMY »). CETTE SYNTHÈSE EN RESTITUE LES MESSAGES-CLÉS, ET S'APPUIE SUR LES CHIFFRES 2017 DE LA PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE MAIS AUSSI DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE PAR EST ENSEMBLE ET SES PARTENAIRES.